

Commune de Sainte-Agathe la Bouteresse (42130)

Procès-verbal du conseil municipal du 7 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire, en session ordinaire en salle du conseil.

Présents : DREVET Pierre, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, GRANGE Jacques, MARCHAND Frédéric, MILANI Charlotte, PAPILLON Laure, PARDON Nicole, ROUX Jean-Paul, SIRIEIX Isabelle, TARAKU Marilou, VITTOZ Suzanne

Absentes excusées : ODIN Corinne (ayant donné pouvoir de vote à CHAZELLE Patrice), ROCHE Laétitia (ayant donné pouvoir de vote à DREVET Pierre)

Absent : BOSSOUTROT Karim

Secrétaire de séance : CHARLES Christian

Date de la convocation : 31 octobre 2023

Ouverture de la séance par le Maire ; constat du quorum.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite que soit rajouté à l'ordre du jour le vote des encarts publicitaires pour la parution du bulletin municipal 2024 : approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2023

Décision du conseil municipal pour l'approbation du PV du 25 juillet 2023 :

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

Le PV sera dès lors publié sur le site internet de la commune.

2/ Rapport des décisions du Maire

CONTENU

Rappel de la délibération n° 6 du 3 mars 2023 portant sur la fongibilité des crédits, permettant de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Compte tenu de la hausse de la TH (article 16 de la loi des finances pour 2020), il est communiqué la réalisation de l'opération suivante :

Objet	Section	Chapitre	Article	Montant
Prélèvement hausse TH	Fonctionnement	011	615231	-650.00
Prélèvement hausse TH	Fonctionnement	014	739118	+650.00

3/ Autorisation au Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du CFU (Compte Financier Unique)

CONTENU

Information est donnée qu'un CFU peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Ce dernier a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,

- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La mise en œuvre de cette expérimentation fera l'objet d'une convention avec l'Etat. Elle concerne le budget principal de la Commune de Sainte-Agathe-la-Bouteresse et les budgets annexes. Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité par voie dématérialisée dans l'application Actes budgétaires.

Il est demandé :

- d'approuver la mise en place de l'expérimentation du CFU pour l'exercice 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du CFU.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

4/ Vote des encarts publicitaires pour la parution du bulletin municipal 2024

CONTENU

Demande de Madame PARDON de revoir le prix de l'encart publicitaire à 230 € l'annonce (contre 215 € fixé précédemment).

Information que le budget prévu avec l'imprimeur CV PACK sera couvert ainsi par les 19 annonceurs ayant retenu 20 encarts publicitaires en tout, soit un total de 4.584 €.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

5/ Encaissement de la participation au repas cantine de l'AESH

CONTENU

Présentation à l'assemblée d'un chèque de 136,80 € émis par l'ADAPEI de Montbrison, destiné à une contribution aux frais de repas de l'accompagnant d'un élève en situation de handicap.

Il est demandé d'approuver l'encaissement de ce don, suivant chèque n° 7054738 du 21 août 2023.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

6/ Révision des tarifs communaux

CONTENU

Rappel des tarifs actuels :

Proposition de révision :

a/ Cimetière

- Concessions

	102 € / m2	150 € / m2
- cinquantenaire		
- perpétuelle	245 € / m2	supprimer, remplacer par trentenaire 100 € / m2
- Cases de columbarium pas de révision

Rappel des tarifs actuels :

Proposition de révision :

b/ Salles des fêtes

- Salle du Bourg (ERA)
 - personnes habitant la commune 220 € (*) 250 €
 - personnes et sociétés extérieures à la commune..... 380 € (*) 410 €
 - associations communales 20 € (*) ne plus facturer le chauffage
 - vin d'honneur 100 € été / 150 € hiver durée 1 jour
 - caution 500 €
 - forfait nettoyage en cas de salle rendue non propre ... 100 €

(*) + forfait chauffage du 1^{er} octobre au 1^{er} mai 80 € 90 €

- Salle de la Bouteresse
 - personnes habitant la commune..... 150 € (*)
 - personnes et sociétés extérieures à la commune 200 € (*)
 - associations communales 20 € (*) ne plus facturer le chauffage
 - location pour des réunions 50 € été / 60 € hiver
 - vin d'honneur (limité à 4 h) 50 € été / 60 € hiver durée 1 jour
 - caution 500 €
 - forfait nettoyage en cas de salle rendue non propre 100 €

(*) + forfait chauffage du 1^{er} octobre au 1^{er} mai 45 €

Demande de revoir les dates d'application du chauffage :

du 15 octobre au 30 avril

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

7/ Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec LFA

CONTENU

Information que la réalisation des travaux de requalification des espaces publics autour de la mairie nécessite un avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec LFA :

- l'emprise des travaux augmente de 3.252,29 € HT ; le total des travaux s'élève donc à 94.175,67 € HT soit 94.472,51 € TTC.

DÉCISION

POUR : 14 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 1	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

8/ Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération

- Inauguration le 9 décembre à 11 h.
- Cérémonie de commémoration du 11 novembre à 10 h 30.
- Information sur les travaux en cours Avenue du Champ de Foire.
- Compte rendu de la réunion publique concernant la sécurisation de l'Avenue des Bourgs : des propositions sont à l'étude.
- Projet de travaux de la Bouteresse : consultation de cabinets de maîtrise d'œuvre.
- Information d'un audit de l'école par les services de l'Etat en 2024. Des subventions portant sur sa sécurisation pourront être débloquées.
- Foire de septembre 2024 : elle sera avancée exceptionnellement au samedi 21 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Pour approbation,
le Maire,
Pierre DREVET.



Pour approbation,
le secrétaire de séance,
Christian CHARLES.